



Challenge Féminin

Le challenge féminin départemental a pour but de promouvoir le tir à l'arc équipe féminin.

Ce challenge est réservé uniquement aux femmes.

CONCOURS

Les concours porteront sur les disciplines "Salle et Fédéral".

Tout concours du département qualificatif inscrit au calendrier peut servir de support au challenge féminin départemental.

Seront pris en compte les 2 meilleurs concours dans la discipline "salle et fédéral" pour attributions des points.

Le résultat du concours de l'archer peut compter pour différent trophée ou challenge au sein du département.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- 4 archères par équipe, 3 minimums.
- Tous types d'armes par équipes.
- 1 compound au maximum par équipe.
- Les archères d'une équipe ne sont pas obligées de prendre le même départ.

Seul le résultat des 3 meilleures archères de l'équipe sera pris en compte.

INSCRIPTIONS

- Les feuilles d'inscriptions de l'équipe devront être déposées au greffe avant le début de la compétition.
- Aucune limite de participation (équipes).
- Une archère ne peut faire partie que d'une seule équipe " challenge féminin départemental " sur un même concours.
- Une archère peut faire partie d'une seule équipe du même concours.
- Les inscriptions ne pourront se faire que sur les concours du Val d'Oise



Challenge Féminin

DECOMPTE DES POINTS

- Seuls les 2 meilleurs concours de chaque discipline seront retenus.

⇒ 1 ^{er}	44 points	2 ^{ème}	40 points	3 ^{ème}	36 points
⇒ 4 ^{ème}	32 points	5 ^{ème}	28 points	6 ^{ème}	24 points
⇒ 7 ^{ème}	21 points	8 ^{ème}	19 points	9 ^{ème}	16 points
⇒ 10 ^{ème}	13 points	11 ^{ème}	10 points	12 ^{ème}	8 points
⇒ 13 ^{ème}	6 points	14 ^{ème}	4 points	15 ^{ème}	2 points
⇒ Puis	1 point				

- Les résultats intermédiaires seront consultables sur le site internet du département.
- En cas d'égalité, la meilleure place sera attribuée au club qui aura réalisé le plus grand nombre de points au cumul des 2 concours : Salle puis Fédéral.

RECOMPENSES

Les récompenses attribuées aux clubs en bons d'achat.

Les récompenses seront remises lors l'Assemblée Générale du département d'après le décompte ci-dessous :

Barème:

⇒ 1 ^{er}	400 € en bons d'achat
⇒ 2 ^{ème}	300 € en bons d'achat
⇒ 3 ^{ème}	200 € en bons d'achat
⇒ 4 ^{ème}	100 € en bons d'achat
⇒ 5 ^{ème}	50 € en bons d'achat